CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Décision N° 2024-06

Convention de partenariat passée avec le Centre Educatif Dubreuil (Ville de Paris) pour la mise en place de de rencontres intergénérationnelles

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale d'Orsay,

Vu le Code de l'action Sociale et des Familles et notamment son arrêté R123-21,

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 2020-11 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs à son Président,

Vu la convention de partenariat avec le Centre Educatif Dubreuil, établissement sous la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de la ville de Paris, sis 13, rue de chartres 91400 Orsay, représenté par Monsieur Barraud en qualité de Directeur,

Considérant le souhait du Centre Communal d'Action Sociale d'organiser des rencontres intergénérationnelles en direction du public sénior dans l'objectif de maintenir le lien social et de concourir au maintien de l'autonomie de ces derniefs.

Considérant que, dans le cadre de ses missions et en concordance avec son projet éducatif, le centre éducatif Dubreuil s'inscrit dans ce projet d'organisation de rencontres intergénérationnelles,

Décide :

Article 1 - De signer la convention de partenariat avec le Centre Educatif Dubreuil, qui a pour but de valoriser et sensibiliser les jeunes filles à un public senior, de permettre des rencontres intergénérationnelles à travers des ateliers jeux, musique, goûter partagé.

Article 2 - La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, lors de sa prochaine réunion, et sera publiée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 3 – Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

2 2 MARS 2024

Par délégation du conseil d'administration,

David ROS President du CGAS d'Orsay

Certifié exécutoire, compte-tenu de la publication le :

2 2 NARS 2024

140

1 70 ,



Ville de Paris Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé Sous - Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance

Direction commune
Centre Éducatif et de
Formation Professionnelle
Le Notre
Centre Éducatif Dubreuil
13, rue de chartres
91 400 Orsay

Tél: 01 64 86 14 50 Fax: 01 69 29 00 97

Convention de partenariat

Entre Le Centre Éducatif Dubreuil Mairie de Paris 13, rue de chartres, 91 400 Orsay Représenté par Monsieur BARRAUD En qualité de Directeur

ET

Le CCAS d'Orsay (Résidence Senior Saint Laurent et la futaie) 20 avenue Saint-Laurent 91400 ORSAY

Coordinateur: Mme RENNELA Audrey

Contexte

Le Centre Éducatif Dubreuil est une Maison d'Enfants à Caractères Social (MECS), établissement non autonome de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, au titre de l'article L.222-1 du code de l'action sociale et des familles.

L'établissement accueille 17 jeunes filles, confiées par l'Aide Sociale à l'Enfance, âgées de 11 à 18 ans.

Dans le cadre de sa mission, l'établissement accompagne les jeunes dans leur projet individuel à savoir l'autonomie, l'estime de soi à travers le développement des compétences psychosociales.

Objet du partenariat

Ce partenariat a pour but de valoriser et sensibiliser les jeunes filles à un public sénior, de permettre des rencontres intergénérationnelles à travers des ateliers jeux, musique, goûter partagé. Il s'agit de développer les échanges, de permettre la transmission de mémoires entre générations.

Des rencontres avec le service jeunesse d'Orsay sera également possible dans la cadre de ce partenariat, afin d'élargir le champ possible des interventions via différents supports (rencontre intergénérationnelle, atelier cuisine, jeu loto sur la ville...).

Ce partenariat vise à promouvoir le développement de compétences psychosociales (savoir être empathique, faire preuve d'habilité sociale, gérer ses émotions, avoir une pensée créatrice, avoir une pensée critique...), favoriser les échanges et rencontres et s'extraire de la collectivité.

Durée et fréquence

La présente convention est établie pour la période de Février 2024 à Aout 2025. Elle est renouvelable par tacite reconduction avec l'accord des deux parties.

La fréquence de l'intervention se déroule de façon organisée entre les chefs de service, la coordinatrice de la résidence Sénior et les éducateurs. Après validation des responsables, elle aura lieu une fois minimum par période de vacances scolaire et sur des temps exceptionnels (fête, évènement mairie...). Les jours et heures sont modifiables, ils tiennent compte des disponibilités des personnes accueillis à la maison de retraite, vu en amont avec Mme RENNELA Madame CHEVREAU; et des jeunes filles.

Mme GOUBIOU, Mme LISTA coordonnent les temps de prise en charge. Elles sont l'interface entre l'équipe et les responsables de la Résidence Sénior.

En cas d'absence de Mme RENNELA, Mme CHEVREAU est désigné comme suppléante.

Effectif

Toutes les jeunes filles peuvent bénéficier d'un temps de rencontre avec le public sénior.

Toutes les jeunes filles âgées de 11 ans à 17 ans peuvent bénéficier des ateliers prévus par le CCAS d'Orsay après inscription.

Mme GOUBIOU et Mme LISTA se chargent des formalités.

ENGAGEMENTS DU CCAS

Madame RENNELA s'engage de son côté:

- -À respecter les termes de la présente convention ;
- À se conformer au règlement intérieur de l'établissement ;
- A observer la plus absolue discrétion pendant et au-delà de la durée de sa mission ;
- À prévenir en temps utile son contact référent en cas d'empêchement ;

- À nous informer de toute difficulté rencontrée dans le cadre de son intervention.

ENGAGEMENT DU CENTRE

- À respecter le règlement institutionnel de l'établissement « Saint Laurent » et « la
- À prévenir en temps utile son contact référent en cas d'empêchement ;
- À garantir le cadre et le respect des consignes fixées avant les interventions.

Rupture de la convention

L'établissement pourra mettre fin à cette convention si les services concernés l'estiment nécessaire pour le bon fonctionnement des accompagnements et dans l'intérêt des jeunes et résidents.

Le president du EGAS

Nom- Prénom Ros David

En qualité de

Fait le

à ORSAY

Signature

Pour le Centre Éducatif Dubreuil

Nom- Prénom

En qualité de

2.7 MARS 2024